

Les triolets de Mazarin sur le sujet de sa fuite



- Les triolets de Mazarin sur le sujet de sa fuite. 1651.
- 1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

- 2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
- 3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.
- 4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.
- 5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.
- 6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.
- 7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter

utilisation.commerciale@bnf.fr.



TRIOLETS DE MAZARIN

Sur le sujet de sa fuite.



Sur la copie imprimée à Anvers.

M. DC. LI.

4.747.



LES

TRIOLETS

de Mazarin.

BOVGRES il faut quiter Paris,
Buis que son Eminence pette,
Si vous ne voulez estre pris,
Bougres il faut quitter Paris,
Son cul vous est il à mépris!
Oyez Iossier qui vous trompette
Bougres il faut quitter Paris,
Puis que son Eminence pette.

Suiuez, empaleurs de garçons
Iules qui vos Docteurs enseigne,
Il vous donnera des leçons,
Suiuez empaleurs de garçons,
Le Bougre sçait en cent saçons
Pescher vn estron à la ligne,
Suiuez empaleurs de garçons
Iules qui vos Docteurs enseigne.

Ce coquin & tout son party
Sent aujourd'huy rude secousse:
On accommode de rosty
Ce coquin & tout son party:
Condé, Longueville & Conty
Ne s'en rongeront point le pousse,
Ce coquin & tout son party
Sent aujourd'huy rude secousse.

{**%}**} **{%**}

Lors que je pense à ce voleur, Contre moy mesme ie me sasche, Au front me monte la chaleur, Lors que je pense à ce voleur; De Paris il est le malheur Et Paris toutesois le lâche: Lors que je songe à ce voleur, Contre moy mesme ie me sâche.

> ₩ ₩

Au lieu de le laisser partir,
Mieux monté que ne sut Saint George:
Deuions nous pas le deuestir,
Au lieu de le laisser partir:
Couper

Couper son membre & le rostir, Et puis luy saire rendre gorge: Au lieu de le laisser partir Mieux monté que ne sut Saint George.

€%}

Contre luy ne point decretter
Ce n'est pas faire vn coup de Fronde,
C'est trop doucement le traitter,
Contre lui ne pas decretter;
Son Arrest deuoit l'arrester,
Ou l'enuoier en l'autre monde:
Contre luy ne pas decretter
Ce n'est pas faire vn coup de Fronde.

€%}-

Que nous sert qu'il soit exilé, Puis que nos louis il emporte, Apres auoir dix ans volé Que nous sert qu'il soit exilé, Pour luy c'est vn grand jubilé, Que la liberté d'vne porte: Que nous sert qu'il soit exilé Puis que nos louis il emporte, Ce maraut qui n'a point d'esprit, Ny de vertu que dans les Couilles, De nostre bestise se rit, Ce maraut qui n'a point d'esprit Et sait gloire qu'il soit écrit Qu'il est riche de nos dépouilles, Ce maraut qui n'a point d'esprit, Ny de vertu que dans les Couilles.

n manqua bien de

On manqua bien de jugement
Lors qu'on voulut choisir cét homme
Pour remplir la place d'Armand,
On manqua bien de jugement:
Il pouvoit bien plus dignement
Gouverner les Bordeaux de Rome:
On manqua bien de jugement,
Lors qu'on voulut choisir cét homme.

€%.} ₹%;}

Iule & le defunct Cardinal Se ressemblent-ils je vous prie, L vn sut homme, l'autre est cheval, lule & le desunt Cardinal, L'vn bastit vn Palais Royal, L'autre bastit vne Escurie: lule & le defunct Cardinal, Se ressemblent-ils, je vous prie.

> **€**%} €%}

Tous deux ont aimé le ballet; La farce, & la Scene Tragyque, L'vn en Prince, l'autre en valet, Tous deux ont aymé le balet, Iules comme vn vrai Iodelet, Armand comme vn bon Politique, Tous deux ont aymé le ballet, La farce, & la Scene Tragyque.

> €ॐ} **6**ॐ}

Pour vn estat le Pellerin Auoit trop debile l'échine, Il auoit trop foible le rein, Pour vn estat le Pelerin, Puis que pour mouuoir Tabarin Il auoit besoin de machine, Pour vn estat le Pellerin Avoit trop debile l'échine.

Ce fat eut le Cardinalat,
Benefices & ministere
Plus ignorant qu'vn frere Oblat,
Ce fat eut le Cardinalat,
Et quoy qu'il n'eut regy l'Estat
Que de Gommorre & de Cytere;
Ce fat eut le Cardinalat,
Benefices & Ministere.